



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE

Nos réf. : L-62. Cab/NC
B/2008/32092

Paris, le 10 AVR. 2008

à

Monsieur le ministre d'Etat,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les secrétaires d'Etat,
Monsieur le Haut-commissaire,

Objet : budget pluriannuel 2009-2011.

Conformément à la décision du Président de la République lors du premier conseil de modernisation des politiques publiques, et selon les modalités précisées par le Premier ministre dans sa lettre du 11 février 2008, le Gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre d'un budget pluriannuel pour la période 2009-2011.

Ce budget pluriannuel traduira la détermination du Gouvernement à poursuivre et à inscrire dans la durée le redressement de nos finances publiques, indispensable pour réduire le poids de la dette sur les générations futures. C'est également un élément-clé de la crédibilité de la France auprès de ses partenaires européens, au moment où elle assurera la présidence de l'Union européenne.

La progression des dépenses de l'Etat, calculée sur un périmètre élargi aux prélèvements sur recettes et aux affectations de taxes à d'autres entités que l'Etat, ne devra pas excéder l'inflation au cours de la période 2009-2011, marquant l'intensité de nos efforts de maîtrise de la dépense.

En particulier, notre politique de diminution des effectifs rémunérés par l'Etat, y compris au sein des opérateurs, sera renforcée afin d'atteindre l'objectif du Président de la République de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux.

Nos travaux vont permettre de déterminer pour trois ans les enveloppes de crédits par mission et l'évolution des effectifs ; les projets de loi de finances, à commencer par celui afférent à l'année 2009, s'inscriront dans cette programmation. Celle-ci sera revue en 2010 pour ajuster, le cas échéant, les plafonds par mission de l'année 2011, dans le respect du plafond global de dépenses qui aura été fixé pour cette année, et définir le budget pluriannuel de la période suivante (2011-2013).



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

139, rue de Bercy – Télédocus 146 - 75572 Paris Cedex 12

Afin d'assurer le respect de ce cadrage exigeant, nous devons collectivement nous impliquer dans la mise en œuvre des décisions des conseils de modernisation des politiques publiques du 12 décembre et du 4 avril derniers, qui visent à rendre plus efficace et moins coûteux le service rendu à nos concitoyens. L'impact de ces réformes devra se lire dans le budget pluriannuel, sur chacune des trois années de la programmation.

A cette fin, le calendrier d'élaboration du budget pluriannuel permettra de prendre en compte les mesures décidées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques :

- les travaux de nos services intégreront, d'ici à la mi-mai, les décisions des deux premiers conseils de modernisation ;
- le troisième conseil de modernisation est prévu au cours du mois de mai ;
- j'organiserai des réunions avec chacun d'entre vous à compter de la fin du mois de mai, puis les arbitrages seront rendus par le Premier ministre dans le courant du mois de juin.



Eric WOERTH